

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 21/2023

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre 2023 à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 22 septembre 2023

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 42
votants : 47
pouvoirs : 5

Étaient présents mesdames et messieurs :

Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS (mandataire de Jean-Marc AUDOUIN – Saint-Sauvant), Jean-Luc GRAVELLE, Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINIAC, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Béatrice AUDEBERT, Benoît HAPIOT, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Marie-Isabelle COPLEY, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALERI, Francis ROTURIER, Philippe ROUET, Lionnel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (mandataire de Pierre DIETZ – Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Bernadette LANTERNAT, Philippe SOULISSE, Nicole MAURIN, Christelle BASSO-FIN (mandataire de Bernard COMBEAU – Saint-Bris-des-Bois), Jean-Claude GRENON, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Bruno DRAPRON (mandataire de Philippe CALLAUD – Saintes), Marie-Line CHEMINADE (mandataire de Amanda LESPINASSE), Evelyne PARISI, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLET, Jean-Pierre BRUNET, Stanislas CAILLAUD, Véronique FICHEL.

Objet :

**Recrutement d'un/une
Chef(fe) de projet
SIG/Observatoires :
possibilité de recruter un
contractuel de droit public**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Laurent GOUINAUD, Véronique LAPREE, Mireille POLLET, Bernard COMBEAU (Pouvoir à Christelle BASSO-FIN – Saint-Césaire), Amanda LESPINASSE (pouvoir à Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Jean-Marc AUDOUIN (pouvoir à Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Monique RIVIERE, Philippe CALLAUD (pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL -Pisany), François EHLINGER, Philippe CHASSERIAU, Valérie LONGUET, Catherine HERAULT, Bernard CHATEAUGIRON, Fabrice BARUSSEAU.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Secrétaire de séance : Francis GRELLIER

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L 332-8 2° ;

Le Président expose :

Considérant la vacance du poste de Chef(fe) de projet SIG/Observatoires depuis le 9 janvier 2023

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il s'agit d'un emploi permanent de catégorie A ;

Considérant la déclaration de vacance de poste n° V 017230401003693001 publiée le 19 avril 2023 en vue du remplacement de l'agent ;

Considérant l'infructuosité de cette procédure de recrutement ;

Considérant que ses missions sont les suivantes :

Description générale du poste :

Le poste porte le développement et pilotage des informations géographiques et de l'observatoire territorial, pilotage du SIG intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion, et le contrôle qualité.

Le/la chef(fe) de projet SIG/Observatoires conduit ses missions :

- ✓ sous l'autorité du Président du Pays de Saintonge Romane
- ✓ du Vice-Président SIG du Pays de Saintonge Romane
- ✓ du DGS du Pays de Saintonge Romane
- ✓ en lien étroit avec le chef de projet SIG Web et l'équipe SCoT
- ✓ en relation avec les partenaires : Collectivités, Détenteurs de données, Géo17, Bureaux d'études, prestataires de marchés pilotés par le SIG

Rattaché au Pôle Aménagement.

Le lieu d'emploi est à Saintes, au siège du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Missions

En tant que chef de projet :

- **Observatoire SCoT :**
 - ✓ mise en œuvre technique : méthodologie, données, indicateurs (définition, collecte, création, publication...);
 - ✓ analyses spatiales, développement d'outils d'analyse et de production d'indicateurs ;
 - ✓ mise en œuvre d'outils de diffusion et communication ;
 - ✓ co-animation du Comité de Pilotage.

- **RGPD (Délégué à la Protection des Données) :**
 - ✓ information, conseil, sensibilisation, accompagnement à destination des collaborateurs et de la direction ;
 - ✓ mise en œuvre de mesures appropriées à l'application de la RGPD ;
 - ✓ audit et contrôle, de manière indépendante, du respect de la RGPD ;
 - ✓ être l'interlocuteur de l'autorité de contrôle, coopérer avec celle-ci et lui notifier toute violation de données ;
 - ✓ suivi des demandes d'exercice de droits, de réclamations, de requêtes formulées par des personnes concernées par les traitements effectués par les services du Pays ;
 - ✓ conseiller ses collaborateurs dans la réponse à fournir aux requérants.

En collaboration avec la Cheffe de projet SIG-Web :

- **Administration du service (budget, conventions, marchés publics, veille juridique)**

- **Management / programmation SIG :**
 - ✓ mise en place d'outils collaboratifs de programmation des activités et gestion des projet(s) ;
 - ✓ définition des objectifs et moyens ;
 - ✓ recueil et analyse des besoins SIG ;
 - ✓ programmation, mise en œuvre et suivi des activités et projets.

- **Ingénierie SIG :**
 - ✓ gestion des projets SIG (cadre méthodo, définition des objectifs, planification des tâches, spécifications techniques, analyse des offres, contrôles qualité, suivi contrats et prestations) ;
 - ✓ conseil et accompagnement technique des collectivités, leurs services et prestataires ...
 - ✓ réalisation d'études, cartographies, analyses, outils d'aide à la décision...
 - ✓ veille technique, juridique, méthodologique et thématique (site internet, revues, formations, conférences, séminaires, réseaux ...).

- **Administration des données :**
 - ✓ structuration et modélisation des données informations géographiques ;
 - ✓ collecte, contrôle, catalogage et sauvegarde des données ;
 - ✓ administration des métadonnées ;
 - ✓ création de données et base de données ;
 - ✓ travaux de terrain, relevés GPS ;
 - ✓ diffusion aux collectivités, prestataires et partenaires.
 - ✓ Animation

- **Commission SIG**
- **Communication**
- **Représentation du SIG du Pays de Saintonge Romane**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle est susceptible d'être modifiée selon la nécessité du service.

Profil souhaité :

- Formation supérieure (Bac +5 de préférence) en géomatique/informatique ;
- Expérience réussie de minimum de 5ans dans des fonctions comparables ;
- Connaissances juridiques et du fonctionnement des collectivités locales (marchés publics notamment) ;
- Le (la) candidat (e) devra :
 - ✓ Excellente connaissance en gestion de bases de données
 - ✓ Maîtrise Outils ArcGis et autres outils informatiques et géomatiques
 - ✓ avoir le sens de l'analyse, être force de proposition,
 - ✓ faire preuve de rigueur, d'organisation et d'autonomie,
 - ✓ être en capacité de s'adapter aux interlocuteurs, partager l'information
 - ✓ avoir l'esprit d'équipe,
 - ✓ faire preuve de discrétion,
 - ✓ s'adapter aux contraintes horaires ;
- Permis B exigé.

Compte tenu de l'infructuosité de la procédure de recrutement débutée au mois d'avril et afin d'assurer la continuité du service, le Président propose :

- D'avoir la possibilité de pourvoir le poste par un agent contractuel de catégorie A sur le fondement de l'article L.332-8 2° susvisé,

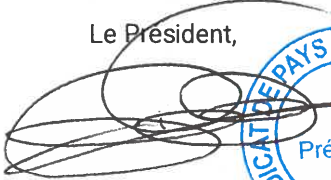

- De fixer sa rémunération en référence à l'échelle de rémunération des ingénieurs territoriaux entre l'échelon 1 (IB 444 / IM 390 valeurs 2023 pour information) et l'échelon 9 (IB 774 / IM 637 valeurs 2023 pour information) afin de tenir compte du profil du candidat le cas échéant recruté et de permettre l'évolution de sa rémunération conformément au décret n°88-145 susvisé,
- D'avoir la possibilité de pourvoir le poste par un agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L.332-8 2° susvisé,
- De fixer sa rémunération en référence à l'échelle de rémunération des techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe entre l'échelon 2 (IB 399 / IM 362 valeurs 2023 pour information) et l'échelon 9 (IB 528 / IM 452 valeurs 2023 pour information) afin de tenir compte du profil du candidat le cas échéant recruté et de permettre l'évolution de sa rémunération conformément au décret n°88-145 susvisé,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- a la possibilité de pourvoir le poste par un agent contractuel de catégorie A sur le fondement de l'article L.332-8 2° susvisé,
- fixe sa rémunération en référence à l'échelle de rémunération des ingénieurs territoriaux entre l'échelon 1 (IB 444 / IM 390 valeurs 2023 pour information) et l'échelon 9 (IB 774 / IM 637 valeurs 2023 pour information) afin de tenir compte du profil du candidat le cas échéant recruté et de permettre l'évolution de sa rémunération conformément au décret n°88-145 susvisé,
- a la possibilité de pourvoir le poste par un agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L.332-8 2° susvisé,
- fixe sa rémunération en référence à l'échelle de rémunération des techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe entre l'échelon 2 (IB 399 / IM 362 valeurs 2023 pour information) et l'échelon 9 (IB 528 / IM 452 valeurs 2023 pour information) afin de tenir compte du profil du candidat le cas échéant recruté et de permettre l'évolution de sa rémunération conformément au décret n°88-145 susvisé,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires,

Fait et délibéré le 28 septembre 2023.

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance


Francis GRELLIER